

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le quatre septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9  
Absents : 6

**Présents :** M BAZILLE, M DREUX, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, MME PENLOUP, MME HAVARD

**Absents excusés :** M DEMAZEL, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME EPRON, M NOURY, MME MARY

**Absents qui ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Madame Adeline HAVARD

**N°2025053 - Objet : VENTE PARCELLE N°4 LOTISSEMENT DE LA LORTIERE 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame LIMBRON Maeva d'acquérir une parcelle du Lotissement de la Lortière 2 cadastrée C N°966, lot n°4.

Cette parcelle a une superficie de 574 m<sup>2</sup> et sera vendue 8,50 € TTC soit 4 879.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

**ACCEPTÉ** de vendre le lot n°4 du Lotissement de la Lortière 2 (574 m<sup>2</sup>) à Madame LIMBRON Maeva au prix de 8,50 € TTC le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint (dans l'ordre du tableau) à signer l'acte établi par la SCP DABAT-BLONDEAU, notaire à Fougerolles du Plessis (53) et les pièces se rapportant à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,  
Adeline HAVARD**



**Fait et délibéré le 10 septembre 2025  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire**

Acte de récépissé préfecture  
053-215301250-20250910-DCM2025053-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2025  
Date de réception préfecture : 17/09/2025

